



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org

Siret : 798 550 497 000 19



La démission des élus FSAS-CGTG au C.S.E... Poukisa ?

Le C.S.E. de la Baillifienne Œuvres Sociales (B.O.S.) a été mis en place difficilement, malgré les obligations légales, grâce à notre insistance dès le 20 juin 2020. Après les élections du 05 février 2021, **c'était encore la croix et la bannière pour faire fonctionner ce C.S.E. à cause des conflits judiciaires entre administrateurs de l'époque.**

Le tribunal ayant tranché, il était évident que ce C.S.E. se devait de fonctionner mais nous avons dû batailler, encore une fois, car **le nouveau prétexte était l'administration judiciaire qui faisait trainer la transmission au nouveau Conseil d'Administration.**

C'est en 2022, sous le coup des interpellations de la FSAS-CGTG, que le C.A. a daigné mandater Mme MORIS afin de conduire les travaux au sein du C.S.E. qui commencèrent par l'application des avenants 43 et 43 de la convention collective.

Ces avenants sont d'une grande importance car ils corrigent des injustices relevées au sein de la convention. C'est la période de COVID, de par le fait que les aides à domicile étaient aux fronts quotidiennement, qui a convaincu les autorités à financer ces avenants.

En juillet 2022, grâce au travail de l'ancien Directeur et à la pré-négociation qui devait être soumise au Conseil

d'Administration par sa mandatée, une grande avancée était acquise. Nous attendions le retour du Conseil d'Administration et étions confiants **au regard de l'avancée obtenue pour les salariés de la B.O.S.**

Tellement confiants que nous étions prêts à négocier un étalement de l'application, au regard d'éventuelles difficultés de l'association à assumer **cette obligation légale.** Nous avons, tout de même, rencontré les services du Conseil Départemental qui nous ont confirmé le versement des financements pour l'application de ces avenants.

Mais c'était mal connaître la malhonnêteté de ceux qui prétendent avoir un pouvoir absolu sur la B.O.S. et nous sommes retombés dans un dysfonctionnement, de toute évidence organisé par **MONSIEUR LE PRESIDENT**, pour faire capoter la suite de la négociation et régler ses comptes avec l'ancien Directeur et son ex mandatée au C.S.E., Mme MORIS.

Pire ! Nous avons eu à constater que notre équipe était minée par le comportement opportuniste d'une de nos élues, vraisemblablement plus intéressée par ses affaires personnelles que par l'intérêt général, qui sert d'espion au président et se fait passer pour seule engagée à défendre les salariées... **Fô zôt tann li malpalé nou asi watzap !**

Il y a un moment où il faut savoir dire stop à la bêtise !

Quoiqu'ils en disent, les seuls responsables du retard de l'application de vos droits – Avenants 43 et 44 – et de la situation de la B.O.S. sont **le trio de choc : HATCHI – ISMAEL et ZOROBABEL.** Une entente invraisemblable qui s'est mise en place sournoisement et qui vous pénalise parce que ces personnes n'ont que faire de vous et de la B.O.S., **on sèl biten yo konnèt sé pôch a-yo !**

Le premier ne pense qu'à se faire régler une somme faramineuse que la B.O.S. lui devrait depuis nanninannan (prétend-t-il!) **sur les fonds publics**, la seconde rêve d'être nommée (ou reconnue ?) Directrice **sans aucune compétence ni diplôme** et la dernière se voit bien « responsable de secteur » pour vous mener à la baguette... **Voilà pourquoi vous êtes toutes sacrifiées sur l'autel de la B.O.S. depuis deux années !**

FSAS-CGTG

B.P. 257

97 100 Basse-Terre



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

fsas.cgtg@laposte.net – secretariatfsas@gmx.com

www.veyatifsascgtg.org

Siret : 798 550 497 000 19



Fort heureusement, le Conseil Départemental a mis son nez dans l'affaire et tout le travail administratif a été repris par l'administrateur désigné mais cela dérange. Cela dérange tellement qu'on lui met les bâtons dans les roues pour avoir les éléments permettant de faire la transparence sur la situation de la B.O.S..

Mieux ! L'Administrateur a mis son nez dans l'application obligatoire des avenants et se donne les moyens de l'appliquer en corrigeant quelques erreurs sur les éléments que nous avons négociés... **Sé moun-la kôlè konnng !** Alors, et à nouveau, une campagne de mensonges a démarré pour salir notre organisation syndicale et faire croire que nous aurions abandonné le navire au mauvais moment.

Si vous avez droit à l'application de ces avenants c'est grâce et seulement grâce à la vigilance et la ténacité de la FSAS-CGTG. Celles et ceux qui vous font croire qu'ils sont seuls sur le terrain à vous défendre devraient plutôt vous expliquer pourquoi ont-ils aidé l'employeur à trainer des pieds pour appliquer ce qui vous revient de Droit depuis longtemps.

Dans ces conditions, les élus FSAS-CGTG ne peuvent se permettre de perdre leur temps à des responsables de mauvaise foi mais surtout avec une élue qui nous poignarde dans le dos.

Nous avons pris la décision de démissionner de ce C.S.E. non pas pour lâcher prise mais pour imposer la convocation de nouvelles élections et revenir vers vous avec une équipe saine, car vous êtes les seules à pouvoir destituer un élu qui vous désert, vous ment et vous trahis au profit de votre employeur... **Nou pa adan malpwopté !**

Nous avons été très patients et nous aurions pu citer la B.O.S. devant les tribunaux pour entraves mais nous avons préféré faire preuve d'intelligence dans l'intérêt général... Mais quand ça ne veut pas, ça ne veut en face et nous n'y pouvons rien sinon changer les pièces rouillées !

La FSAS-CGTG ne se cache pas derrière des tracts anonymes pour dire ce qu'elle a à dire. La FSAS-CGTG-CGTG ne salit personne, elle a toutes les preuves pour démontrer ce qu'elle affirme.

Notre camarade déléguée syndicale garde son poste et la FSAS-CGTG reste à votre disposition pour vérifier, avec vous, la juste application des avenants. Cela passe d'abord par la vérification de l'actualisation de la nouvelle convention de 2010, à la place de l'ancienne de 1983... Appliquée jusqu'à dernièrement grâce à nos alertes ! **Mi sé la yo fè lajan asi tèt a-zôt ankô !**

Nou ké toujou la èvè zôt men nou paka machandé mantè é malfètè...

Nou ké fè yo respèkté nou !

Salariées de la B.O.S. ne vous laissez plus prendre par les cancons et autres mensonges, nous vous avons toujours défendu et nous serons toujours vos défenseurs.

Même non-élues, avec notre organisation syndicale nous continuons le combat là où il faut et suivons de près les dossiers... **Ki yo vlé ki yo pa vlé, zôt péké pèd lajan a-zôt !**

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE METTRE DES AFFAIRES DEVANT LES TRIBUNAUX !

Baillif, le 09 Octobre 2023

